

Versailles, le 30 mars 2026

Circulaire n° 2026-15

Affaire suivie par :

DPATS 3 : Personnels médico-sociaux
Fabien DIVENAH ☎ : 01.30.83.42.22
Mél : ce.dpats3@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etab. Sup
	91	A	CANOPE
	92	A	FEI
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78	A	CREPS
	91	A	CROUS
	92	A	DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92	A	DRONISEP
	95	A	INSEI
A	Collèges	A	INJEP
	78	A	SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
A	MELH		
A	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifiée

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexes 11 p.
Total 13 p.

**Le Recteur de l'académie de
Versailles**

à

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs d'académie, Directeurs
académiques des services de
l'éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les
Présidents d'Université et
d'établissement de l'enseignement
supérieur,

Madame la Directrice du CROUS,

Mesdames et Messieurs les
Directeurs des EPNA,

Mesdames et Messieurs les chefs de
division des services académiques,

A AFFICHER ET A DIFFUSER

**Objet : Mouvement intra académique 2026 des infirmier(e)s et des
assistant(e)s de service social**

Références :

- Bulletin officiel n° 43 du 13 novembre 2026
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité du 13 février 2025

POINTS CLES :

**Modalités et calendrier des opérations du mouvement intra-
académique des infirmier(e)s et des assistant(e)s de service social**

La présente note a pour objet de préciser les modalités de la phase intra-
académique du mouvement national à gestion déconcentrée des
personnels relevant de la **filière médico-sociale** :

- Infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)
- Assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)

Dans le souci de faciliter la participation des personnels concernés aux opérations de mobilité, vous voudrez bien mettre cette circulaire à leur disposition, leur faciliter l'accès à un ordinateur ayant une connexion à internet et, le cas échéant, les aider au mieux dans le suivi des consignes.

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH
Signé : Nathalie LAWSON**